



Lettre d'information mensuelle sur le réseau public fibre en exploitation sur votre commune  
N°13 - Octobre 2024 - n° précédents et toutes informations utiles sur [www.nathd.fr](http://www.nathd.fr)

## De la fibre pour tous à la fibre chez soi !

### Toutes les étapes

En Nouvelle-Aquitaine, le Service Public de la Fibre connecte déjà 300 000 usagers, soit 60 % des adresses qui ont accès à la fibre ! Des milliers de foyers, entreprises et collectivités ont ainsi fait le choix de services télécoms performants et fiables.

A terme, en 2025, 750 000 lignes seront exploitées, étendant ainsi le très haut débit fixe le plus efficient et le moins énergivore sur les territoires les plus ruraux de notre Région.

Un véritable succès pour les collectivités ayant choisi « **la fibre pour tous** » concrétisant en seulement 10 ans un projet colossal de construction et d'exploitation d'un nouveau réseau de télécommunication public sur 100 % des territoires concernés !

Le réseau public fibre devient le réseau de référence. Grâce à notre projet public, le déploiement massif de la fibre garantit un accès aux services télécoms sur tous nos territoires.

Son existence permettra également à Orange de pouvoir retirer son réseau fixe et internet historique (réseau cuivre ex France Télécom dont l'arrêt est lancé jusqu'en 2030) sans rupture de services pour l'utilisateur final.

Quels que soient les usages : téléphone seul ou avec Internet, TV, télésurveillance..., il est temps de passer à la fibre. De nombreux opérateurs proposent des offres adaptées sur le réseau public.

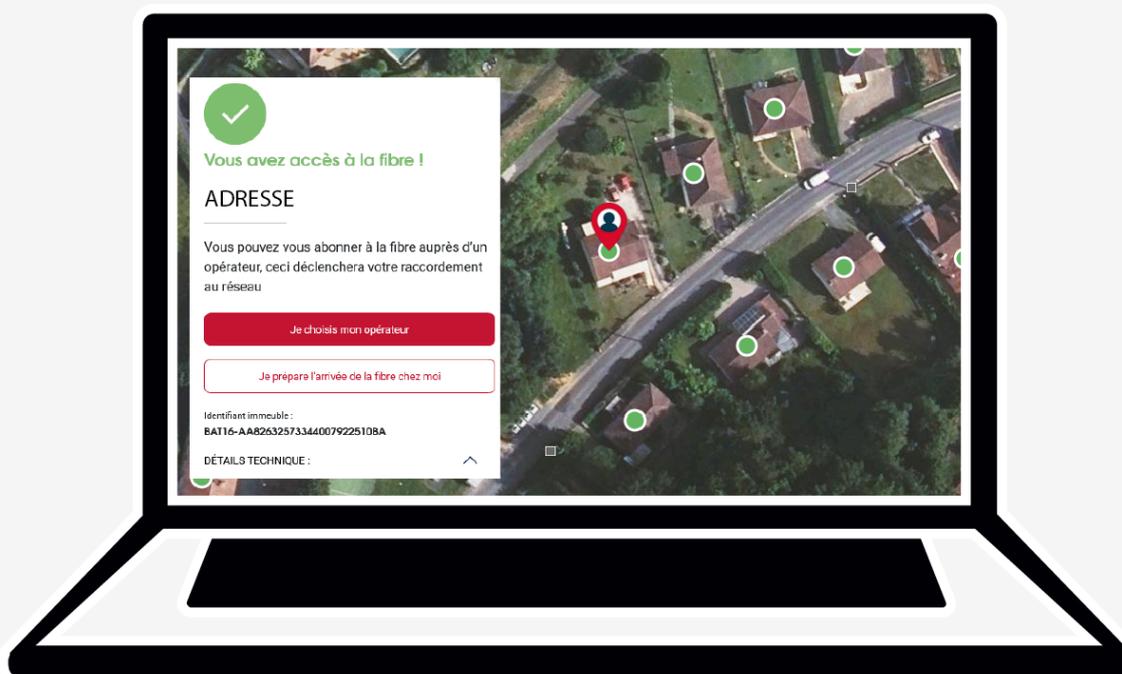
**Dans 97 % des cas, l'installation de la fibre à domicile est réalisée en une seule intervention par l'opérateur.** Pour les situations plus complexes (3% des cas), des interventions complémentaires peuvent être nécessaires. Dans ce numéro et nos prochaines éditions, nous détaillerons toutes les étapes pour une installation réussie de **la fibre chez soi**.

## Etape 1 : avoir accès à la fibre

Pour **vérifiez la disponibilité de la fibre à une adresse**, rendez-vous sur sur le site Internet NATHD :

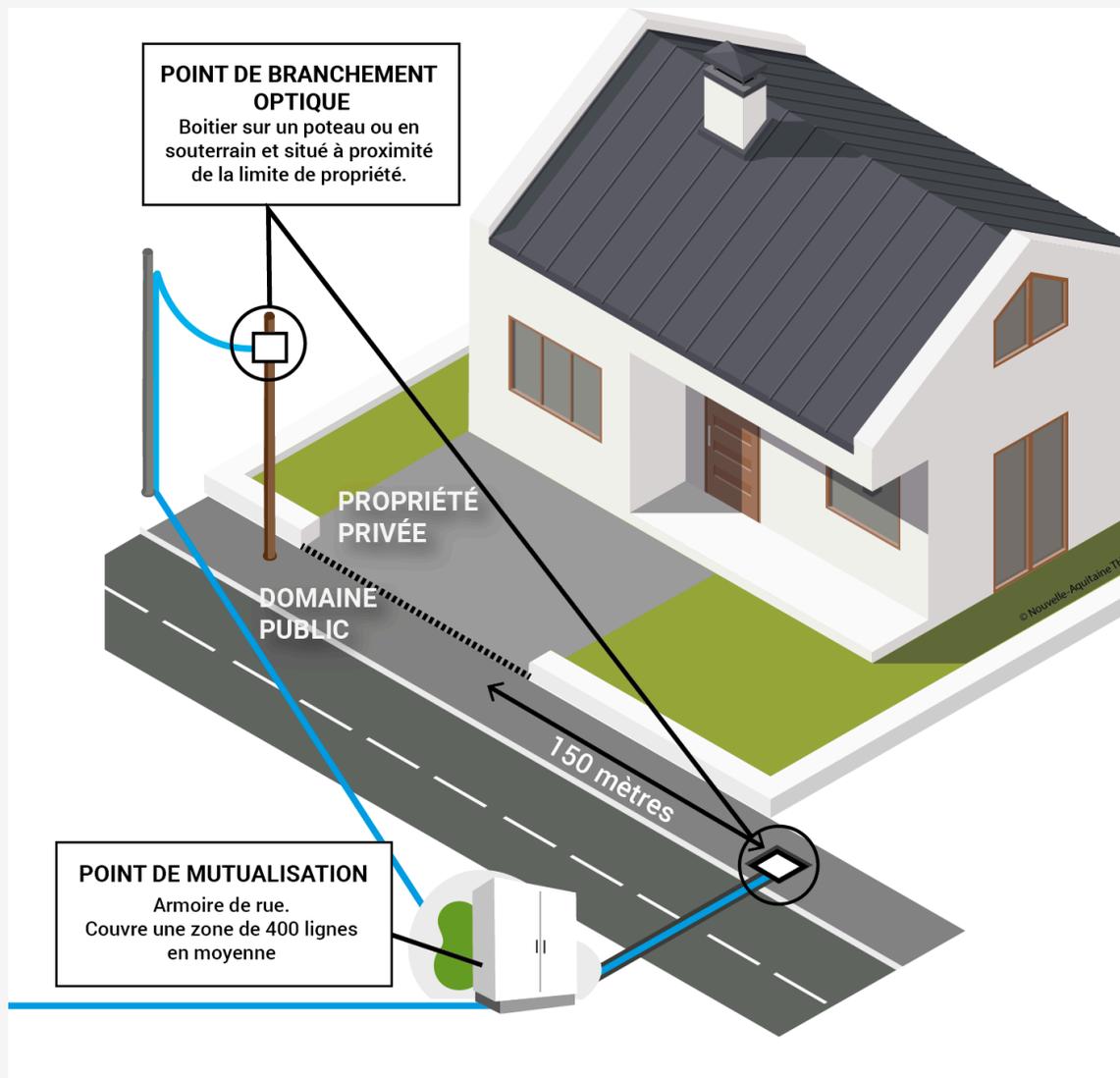
[www.nathd.fr/eligibilite](http://www.nathd.fr/eligibilite)

S'il y a une **pastille verte sur le bâtiment**, l'adresse a accès à la fibre !



Pour accéder à la fibre, 2 conditions sont nécessaires :

1. Le réseau est déployé sur le secteur et la fibre prévue pour desservir l'adresse est en attente, dans un boîtier (le Point de Branchement Optique - PBO) situé sur un poteau ou dans une chambre souterraine, à environ 150 mètres de la limite de la propriété.
2. Il est possible de s'abonner à la fibre auprès d'un opérateur télécom.



A ce stade, l'adresse n'est pas encore raccordée au réseau public fibre : un abonnement auprès d'un opérateur est nécessaire, car c'est lui qui réalisera le raccordement du logement ou du local professionnel de son client au réseau. C'est-à-dire la construction et la mise en services des derniers mètres de réseau fibre entre le point de branchement optique jusqu'à l'intérieur du bâtiment.

**Plus de détails sur l'étape du raccordement dans notre prochaine édition !**